

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	41	43

N° 84/2018

OBJET : Annule et remplace suite à une erreur matérielle - Augmentation du volume horaire de la responsable du RAM du Vernet

L'an deux mille dix-huit et le 03 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Madame Nadine BARRE donne procuration à Monsieur Philippe FOURMENTIN, Monsieur René MARCHAND donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Pascal BAYONI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean CHENIN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée l'ouverture, par délibération n° 217/2017 approuvé au Conseil Communautaire du 3 octobre 2017 portant ouverture d'un poste d'adjoint d'animation, catégorie C, contrat de droit public à durée indéterminée, pour un volume horaire de 28/35^{ème}

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le personnel du RAM du Vernet a été repris par la Communauté de Communes. Ses missions ont été étendues, car il assure désormais l'accueil de l'ensemble des assistantes maternelles sans faire de sectorisation, de plus il effectue les démarches en matière de préinscription en accueil collectif pour l'ensemble des familles du territoire, mission qui n'était pas effectuée avant la fusion.

Au regard des exigences de la CAF, qui préconise 1 ETP pour 80 Assistantes Maternelles, il convient de proposer une augmentation du volume horaire de l'agent du RAM du Vernet afin qu'il soit à temps complet. La CAF apporte son soutien financier dans ce développement au travers du Contrat Enfance Jeunesse et de la Prestation de Service Unique.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

MANDATE Monsieur le Président afin de procéder à l'augmentation du volume horaire de travail de 28h à 35h hebdomadaires du poste d'éducateur territorial de jeunes enfants ci-dessus, par suppression du poste initial et création d'un nouveau poste

MANDATE Monsieur le Président afin de procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires, notamment par saisine du comité technique paritaire et de la commission administrative paritaire.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180403-84BIS_2018-DE

Serge BAURENS